



**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Date de la convocation** : 07/07/2023

**Date d'affichage** : 07/07/2023

***DELIBERATION N° 055/2023  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES  
SEANCE DU 13 JUILLET 2023***

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Eric BOUILLIN

**Absents** : Caroline PICCOLO – Joseph CASCALES

**Secrétaire de séance** : Jordi DELCLOS

**OBJET** : Subventions 2023 aux associations loi 1901.

Madame Céline Freixinos, Adjointe déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, rappelle aux élus que, lors du vote du budget Primitif 2023, le conseil municipal a approuvé une enveloppe de 85 000 € (article 6574) destinée aux subventions aux diverses associations loi 1901 de la commune (culturelles, sportives, personnes âgées) mais aussi aux associations caritatives, scolaires et certaines extérieures à la commune.

Elle ajoute que, par délibérations du 13/04/2023 et du 25/05/2023, le conseil a alloué une première répartition de 61 870 € à diverses associations locales.

Puis, Madame Céline Freixinos indique qu'il conviendrait d'allouer des subventions 2023 complémentaires de 2 000 € au « SOC Football », 860 € à « Ecole de Rugby du Territoire », ainsi que 100 € à chacune des deux associations dénommées « Club Indigo » et « Les tricotines ».

Elle indique que la commission « Jeunesse-Sports et Vie associative » qui s'est réunie le 04/07/2023 a émis un avis favorable à l'unanimité à l'attribution de ces subventions

Ainsi, elle propose d'allouer les subventions susdites aux quatre associations précitées et d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce utile dans cette affaire.

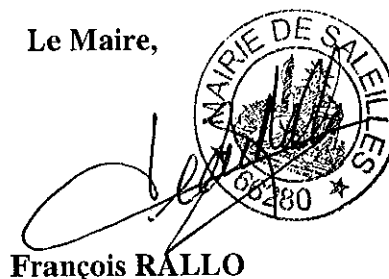
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Céline Freixinos, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'allouer des subventions 2023 complémentaires de 2 000 € au « SOC Football », 860 € à « Ecole de Rugby du Territoire », ainsi que 100 € à chacune des deux associations dénommées « Club Indigo » et « Les tricotines ».

- **Autorise** M. le Maire à signer tout pièce utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : **18 JUIL. 2023**